



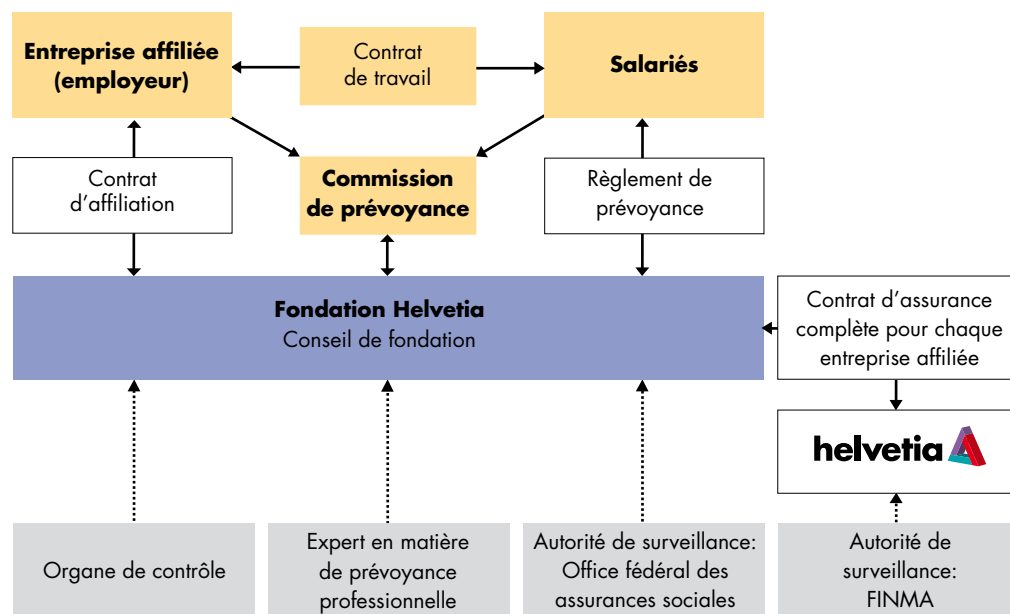
Helvetia Fondation collective pour la prévoyance du personnel. L'essentiel en bref.

L'Helvetia Fondation collective pour la prévoyance du personnel (ci-après dénommée Fondation Helvetia) a été fondée en 1961. Elle bénéficie d'une longue expérience en matière de solutions de prévoyance globales pour les entreprises actives en Suisse. La Fondation Helvetia propose la prévoyance dite de base, qui couvre au minimum la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle.

La sécurité des fonds de prévoyance est la priorité absolue de la Fondation Helvetia. C'est pourquoi tous les risques (vieillesse, décès, invalidité) sont couverts par un contrat d'assurance auprès de l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (Helvetia Vie). **Toute couverture insuffisante est exclue dans ce modèle d'assurance complète, puisque le degré de couverture garanti de la fondation se monte en tout temps à au moins 100%.** Les entreprises affiliées et les fonds de prévoyance des personnes assurées ainsi que les rentes sont donc intégralement couverts, les bons comme les mauvais jours: les assurés n'auront jamais à craindre la perception de cotisations d'assainissement ou de versements supplémentaires.

La Fondation Helvetia et l'Helvetia Vie sont des personnes morales autonomes, soumises à la surveillance de différentes autorités.

Structure de la Fondation Helvetia

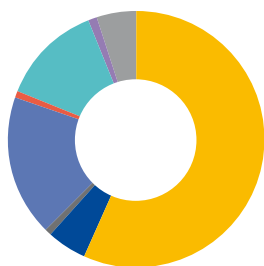


Les principaux chiffres de la Fondation Helvetia

Nombre d'entreprises affiliées (œuvres de prévoyance):	environ 9 800
Nombre de personnes assurées:	environ 77 000
Avoir de vieillesse des personnes assurées (réserve mathématique):	environ 6 milliards de CHF

Placement de la fortune

Dans le modèle d'assurance complète, le conseil de fondation a transmis la responsabilité du placement de l'avoir de vieillesse des personnes assurées à l'Helvetia Vie.



Allocation d'actifs de l'Helvetia Vie (valeurs indicatives)

Titres à revenu fixe	58%
Liquidités et dépôts à terme	5%
Autres placements de capitaux	<1%
Hypothèques et autres créances nominales	18%
Placements dans des participations et des entreprises liées	<1%
Immeubles	13%
Private equity et hedge funds	1%
Actions et parts de fonds de placement	5%

Conseil de fondation

Le conseil de fondation de la Fondation Helvetia est paritaire. Il se compose de représentants des salariés et des employeurs des entreprises affiliées (œuvres de prévoyance).

Commission de prévoyance

Chaque entreprise affiliée désigne pour la gestion de son œuvre de prévoyance une commission de prévoyance, à laquelle doivent appartenir autant de représentants des salariés que de représentants de l'employeur (gestion paritaire). Les tâches de la commission de prévoyance sont décrites dans le règlement d'organisation.

Organe de contrôle

KPMG SA, Zurich

Experts en matière de prévoyance professionnelle

Helvetia Consulta, Société de conseils en matière de prévoyance SA, Bâle

Vous trouverez d'autres informations sur la Fondation Helvetia et le conseil de fondation sous Internet ► www.helvetia.ch (chemin: Entreprises/Prévoyance professionnelle/Fondations collectives/Fondation Helvetia).

Tout simplement. Contactez-nous.

Helvetia Assurances

St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

